

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réserves dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 MAI

L'incident Gerville-Réache

Cet incident est-il vidé? Non. On l'étouffera, si l'on peut; voilà ce qui est probable.

M. le ministre de la marine a envoyé à la commission du budget un démenti. Cette manière de fournir des explications est conforme aux usages de la bureaucratie. Mais elle ne peut satisfaire l'opinion quand il s'agit d'intérêts aussi graves.

L'incident n'est pas vidé, si nous en croyons l'*Eclair*.

D'abord il y a, à propos de l'achat des canons types de la maison anglaise Armstrong, une histoire regrettable et qui prouve que l'influence des bureaux est bien toujours la même, mauvaise et jalouse. M. Schneider, directeur des usines du Creusot et député de Saône-et-Loire, déclare que M. Gerville-Réache a dit vrai; qu'une commande de canons Armstrong a été faite en Angleterre, à la fin de 1890 ou au commencement de 1891. Il va même plus loin que M. Gerville-Réache, et il donne le détail suivant :

En juin 1889, une maison française proposa au ministre de la marine d'alors de mettre entre ses mains des types de canons Armstrong à tir rapide d'un modèle nouveau, que cette maison française avait en sa possession momentanément. L'industriel français fut dédaigneusement éconduit et ne put même pas être appelé à soutenir sa proposition devant le ministre.

Aujourd'hui, on va donc chercher en Angleterre des types de canon qui ont été proposés il y a deux ans par des Français.

Voilà qui est déjà bizarre. Mais ce n'est pas tout.

Un officier de marine a affirmé à l'*Eclair* que le gouvernement avait envoyé 2,000 kilogrammes de notre poudre sans fumée à la maison Armstrong, donnant pour motif qu'il était nécessaire que cette manufacture essayât, avec la poudre sans fumée française, les canons de sa fabrication achetés par le gouvernement français, alors qu'il eût été si simple, une fois ces armes arrivées en France, de les faire essayer dans un de nos polygones avec notre poudre qui ne fût pas sortie ainsi des mains de nos artilleries.

Est-ce que M. le ministre de la marine ne saurait pas ce qui se passe dans ses bureaux, ou bien est-ce M. Gerville-Réache et l'*Eclair* qui ont tort?

Quoi qu'il en soit, il nous semble que le démenti tout sec de l'administration est absolument insuffisant pour satisfaire le parlement.

LA POUUDRE SANS FUMÉE

CONFIANCE EN NOS MINISTRES

M. Gerville-Réache, venu dans le salon de la Paix, a eu connaissance du démenti que le gouvernement opposait à ses allégations. Il en a paru tout d'abord un peu décontenancé, mais il s'est écrié aussitôt :

« Je les connais les démentis du gouverne-

ment et surtout ceux de M. Barbey. J'ai tous les jours la preuve que le ministère de la marine nie avec une inconcevable impudence des faits que je puis admirablement contrôler; elle a donc aujourd'hui beau jeu pour démentir, attendu que je ne puis montrer les marchés passés par le gouvernement français avec les maisons étrangères, mais j'ai une absolue confiance en la personne de qui je tiens ces renseignements; d'ailleurs, les faits sont connus de M. Brisson, rapporteur du budget de la marine, et de mon collègue M. Ménard-Dorian. Ils les tiennent tous deux de sources différentes.

« Il faut donc qu'il y ait là quelque chose de vrai. J'ajoute que si le ministre de la marine s'est borné à commander deux canons à l'étranger, il a commis une maladresse et une imprudence; maladresse, parce que les maisons Krupp et Armstrong, auxquelles il s'est adressé, sont des ennemies de la France, et ne lui ont certainement pas fourni des canons perfectionnés pouvant servir utilement de terme de comparaison; imprudence, parce que ces maisons prennent texte de cette commande vis-à-vis de l'étranger pour faire valoir la supériorité de leur fabrication sur celle de l'industrie française. »

M. Gerville-Réache a continué encore à attaquer l'administration de la marine, n'osant s'en prendre directement au ministre, dont il ambitionne depuis longtemps la succession.

M. Casimir Périer, arrivé peu après M. Gerville-Réache, a déclaré avoir reçu de MM. de Freycinet et Barbey, au sujet de cette affaire, des communications accentuant le démenti communiqué à la presse.

M. Gerville-Réache a déclaré accepter ces explications non contrôlables, en regrettant, toutefois, que l'incident ait pu être soulevé par l'imprudence de l'administration de la marine. On a déclaré l'incident clos.

Est-il en réalité? Nous n'oserions l'affirmer.

Il est dans tous les cas assez étrange que si, comme l'affirme M. Gerville-Réache, ses collègues MM. Brisson et Ménard-Dorian sont instruits des faits signalés par lui, ces députés n'aient pas cru devoir ou les démentir ou demander une enquête.

Quoi qu'il en soit, cet incident n'est pas de nature à raffermir la situation fort ébranlée de M. Barbey, à qui la commission du budget refuse, on le sait, les crédits supplémentaires qu'il demande.

DOCTRINE CATHOLIQUE

M^r l'archevêque d'Aix, un militant, répond aux attaques du *Progrès de Lyon*. Voici avec quel bonheur d'expression il a fermé la bouche aux sectaires, qui l'avaient directement pris à partie :

« Le *Progrès* du 26 affirme les propositions suivantes : *L'archevêque d'Aix a-t-il fait assez le libéral et le républicain, quand il n'était que chargé d'une paroisse?*

« Mon libéralisme est tout entier dans l'Évangile, et en particulier dans vos trois maxi-

mes favorites, exclusivement évangéliques : *Liberté, Égalité, Fraternité*, qui ne seront jamais des mensonges, ni dans mon cœur, ni sur mes lèvres. — Mon libéralisme a toujours été conforme à la doctrine de l'Eglise catholique, rappelée par Léon XIII dans son encyclique : *La liberté, bien suprême*. Je vous engage à la relire. — Mon libéralisme s'est surtout montré dans la pratique de la charité et des bonnes œuvres au milieu des pauvres et des ouvriers : je continue...

« Je vous mets au défi de me citer un seul fait, une syllabe qui prouve que j'aie fait le républicain ; je ne dois à personne ma profession de foi politique ; mais j'avoue sans détour que je n'ai jamais été et que je ne serai jamais républicain de cette République qui laïcise, qui expulse, qui prend le bien d'autrui par le droit d'accroissement, impudemment spoliateur, et qui n'accroît que ses caisses toujours vides malgré les impôts et les emprunts incessants : cette République-là n'est pas la République des honnêtes gens. Voilà mon républicanisme.

« Ma leçon de morale électorale dans mon *Catéchisme* vous déplaît souverainement : cependant elle est toute renfermée dans ces trois mots : choisir des représentants *honnêtes, consciencieux et capables*. Je ne sais pas qui peut avoir à se révolter contre ces innocentes et pacifiques épithètes; ou plutôt je ne le sais que trop : j'ai mis les doigts sur la plaie. Oui, j'enseigne que mal voter est un péché : est-ce que je ne suis pas le docteur et le directeur de la conscience de mes diocésains? est-ce que tous mes actes ne relèvent pas de la loi divine dont je suis l'interprète? Vous dites que j'ai fait de la politique à Toulon, et que je déclare la guerre. J'ai défendu à Toulon les religieux et les catholiques, que la politique attaque tous les jours : je déclare la guerre à la façon de la victime qui repousse l'agresseur. »

M^r l'archevêque d'Aix parle assez clairement pour être compris, et sa thèse est si parfaitement justifiée, en fait et en droit, que nulle objection sérieuse ne se produira contre sa déclaration. Oui, certes, nos évêques et nos prêtres ont le droit de signaler le péril catholique et social, et il leur appartient d'inviter les fidèles à n'accorder leurs votes qu'à des mandataires « honnêtes, consciencieux et capables ».

M^r l'archevêque d'Aix, qui entend jouir de toute sa liberté de pasteur, s'élève surtout contre le titre de *fonctionnaire* qu'on veut imposer aux représentants du culte catholique :

« Vous m'appellez *fonctionnaire*, dit-il; je ne suis pas *fonctionnaire*: le fonctionnaire de l'Etat exerce ses fonctions au nom de l'Etat. Où avez-vous vu que je prêche et que j'administre les sacrements au nom de la République? »

« Je suis archevêque par la grâce de Dieu et l'autorité du Pape. »

Le mot avait besoin d'être dit: il est courageusement lancé; et, comme il s'appuie sur une démonstration inattaquable, il restera et il s'imposera, en dépit de toutes les criailles et de toutes les protestations.

INFORMATIONS

Nous croyons, dit la *Patrie*, être les premiers à annoncer que dans la dernière séance du conseil des ministres, M. de Freycinet avait offert sa démission. — Il l'aurait même donnée définitivement si les instances de M. Carnot, à la veille de son départ pour le Midi, n'eussent obligé le président du conseil à conserver son portefeuille jusqu'au retour du Président à Paris. — M. de Freycinet n'a, en effet, différé de se démettre que sur les observations de M. Carnot qu'une crise ministérielle, à la veille de son voyage pour le Midi, lui créerait infailliblement de sérieux embarras.

La cause apparente alléguée pour la retraite du président du conseil serait une fatigue générale et un besoin de repos absolu.

LES DÉMOCRATIES

L'*Union catholique* de Pau annonce que le *makhila* d'honneur qui va être offert à M. Carnot, à son passage, prend les proportions d'un événement.

Il paraît que les instituteurs sont chargés de percevoir, chacun dans leur commune, la souscription aussi obligatoire que spontanée des douaniers, facteurs et autres fonctionnaires.

L'*Eskualduna* dit que tous les bâtons célestes, la massue d'Hercule, la verge de Moïse, la cravache de Louis XIV, la canne du grand Frédéric, sont bien distancés, et il ajoute :

« Si, dans le temps, les villes visitées par le maréchal de Mac-Mahon s'étaient avisées de lui offrir pour sceptre un gourdin ou même une simple badine, quels cris de paon contre la signification injurieuse d'un tel emblème ! »

Lundi, c'était M. Carnot présidant la pose d'une plaque commémorative sur la maison de Limoges où il est né.

Le lendemain, c'étaient la plupart des journaux américains publiant une dépêche de Washington d'une demi-colonne pour annoncer à leurs lecteurs ébahis que « bébé » Mackee, le petit-fils du président Harrison, vient de revêtir sa première culotte.

On disait que les démocraties ignoraient la courtoisie.

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

La bénédiction solennelle de l'église votive du Sacré-Cœur, à Montmartre, se fera le vendredi 3 juin prochain, jour de la fête du Sacré-Cœur.

A cette occasion, de grandes fêtes religieuses auront lieu dans l'immense basilique, et seront présidées par le cardinal archevêque de Paris.

La clôture de ces fêtes aura lieu le 3 juillet.

Une brochure bien étrange vient de paraître à Londres sur les affaires de l'entente germano-belge. Cette brochure écrite en français, et dont plusieurs exemplaires sont parvenus à Paris, développe ce thème que l'invasion du territoire belge par les armées allemandes serait depuis longtemps prévue, et secrètement favorisée par

de la Belgique.

LE CHANOINE DES OUVRIERS

Tout le monde connaît l'acte héroïque de M. l'abbé Margerin, au 1^{er} mai dernier. Ce qu'on connaît moins, c'est son dévouement à la cause de l'ouvrier. M^{sr} l'archevêque de Cambrai vient de le nommer chanoine honoraire de son église métropolitaine, mais ce n'est que justice. Depuis qu'il est à Fourmies, M. Margerin a tout fait pour grouper patrons et ouvriers dans un syndicat mixte qui a pour titre : Syndicat professionnel des patrons et ouvriers de l'industrie fourmiesienne. Ce syndicat, qui compte sept patrons et plusieurs centaines d'ouvriers, est bien fait pour amener l'union si désirable entre le capital et le travail, le riche et le pauvre.

Voici un prêtre diffamé qui a fini par se faire rendre justice :

« Le tribunal correctionnel de Saint-Omer a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. l'abbé Delattre, aumônier de la Maison de Famille des militaires à Saint-Omer, contre le *Mémorial artésien*.

» Le tribunal a condamné le gérant et le rédacteur du journal chacun à 50 fr. d'amende et à 200 fr. de dommages-intérêts. »

Les prêtres ont raison de se défendre.

S'ils ne laissaient passer aucune des calomnies dont les feuilles de chou rouge les abreuvant, sans protester et sans les déferer à la justice, les calomnieurs seraient vite réduits au silence.

AU TONKIN

La situation du Tonkin ne s'est pas améliorée. Les journaux que le courrier d'Extrême-Orient vient d'apporter fourmillent comme à l'ordinaire de faits de piraterie. L'incendie ne s'éteint sur un point que pour renaître sur l'autre.

Le vice-résident de la province de Hong-yen, en plein Delta, a été l'objet d'une tentative d'assassinat qui montre à quel degré d'audace on est venus les pirates.

Le 5 mars, vers trois heures du matin, M. le vice-résident Sestier, éveillé par un léger bruit, aperçut un homme, la tête soigneusement enveloppée et armé d'un coupe-coupe. D'un bond, il se précipita sur lui en appelant du secours et put, heureusement, esquiver un coup de l'arme terrible que l'indigène avait entre les mains. Le meurtrier réussit à s'échapper, comme toujours.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mai 1891.

Les dispositions du marché sont meilleures et les cours accusent une reprise assez sensi-

60 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Premièrement : vous ne parlerez nullement de moi, ni au juge d'instruction, ni à Odon Wegrow, ni à qui que ce soit. Vous direz à Queyrat que vous avez appris par les journaux l'accusation qui pèse sur vous, et que vous venez vous en disculper. Et cela sera vrai ; car, dès que nous serons revenus à l'hôtel de Chamonix, je placerai sous vos yeux la collection du *Courrier Politique* qui vous mettra au courant des péripéties de l'affaire.

Deuxièmement : vous n'écrirez à votre patron, ni ne lui télégraphierez rien qui se rapporte à ce que je viens de vous apprendre, ou à ce qui s'est passé entre nous. Vous n'irez le voir, ni avant votre comparution devant le juge d'instruction, ni après, au cas où vous seriez laissé en liberté. Bref, vous n'aurez avec lui aucune conversation, aucune communication de quelque nature que ce soit, se rapportant de près ou de loin à l'assassinat de René Bernard,

ble. On cote le 3 0/0, 93.25 ; le 4 1/2 0/0, 104.40.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 785, gagnant 8 fr. sur la précédente séance.

La Société Générale fait preuve d'une grande fermeté à 475.

Le Crédit Lyonnais a de nombreux achats qui le portent à 765.

La Banque d'Escompte s'inscrit à 465.

Le Crédit Foncier fait 4.235. On traite le Crédit Mobilier à 375, soit 8 fr. de hausse depuis hier.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie maintiennent facilement leur précédente avance. Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 30 mai courant.

La reprise s'accroît sur les actions des Chemins Portugais. Il est question d'un accord qui serait à la veille d'intervenir entre l'administration de la Compagnie royale et celle du nord de l'Espagne.

L'obligation Porto-Rico continue à être recherchée à 277.50. Ce cours est encore bien modeste pour un titre rapportant 15 fr. par an, remboursable à 300 fr. et garanti par le gouvernement.

L'action de la mine d'or Podiafra termine sur le cours de la dernière séance. Les traités de la Compagnie lui assurent un bénéfice de 375 fr. par tonne de minerai rendue à Liverpool.

Les Chemins Economiques sont à 414.

L'âge des grands capitaines

A propos du dernier anniversaire du maréchal de Moltke (26 octobre dernier), une feuille militaire allemande a relevé dans l'histoire l'âge auquel les grands généraux ont remporté leurs victoires et donne l'énumération suivante qu'il nous paraît intéressant de reproduire, en la complétant, tout en reconnaissant qu'elle ne prouve qu'une chose, c'est qu'on a pu jusqu'ici vaincre à tout âge.

Wallenstein fut général en chef à 43 ans, âge auquel il remporta la victoire de Dessau (25 avril 1626) sur le comte de Mansfeld. Tilly avait 60 ans au début de la guerre de Trente ans. Gustave-Adolphe, roi de Suède, commença à l'âge de 36 ans la série de ses victoires en Allemagne.

Le duc de Weimar, Bernard, qui lui succéda après sa mort et contribua à la victoire de Butzen (6 novembre 1632), avait 29 ans. Torsenson, qui fut ensuite général en chef de l'armée suédoise, était âgé de 38 ans.

Le duc d'Enghien eut pour adversaire un vieillard de 82 ans, le maréchal de Fuentes. Il n'avait lui-même que 22 ans quand il remporta sa première victoire à Rocroy (19 mai 1643).

Turenne, maréchal de France à 32 ans, fut vainqueur à Nordlingen deux ans après (3 août 1645) ; il était âgé de 63 ans quand il commença ses remarquables opérations contre le duc de Lorraine.

Montecuculi avait déjà 56 ans quand il bat-

tit les Turcs près de Saint-Gothard, en Transylvanie (10 août 1664).

Frédéric-Guillaume, le grand électeur, avait 55 ans quand il remporta, sur les Suédois, la sanglante victoire de Fehrbellin (18 juin 1675). Son maréchal Derfflinger avait 69 ans.

Sous Louis XIV, le duc de Luxembourg, maréchal de camp à 20 ans, remporta sa première victoire, à l'âge de 57 ans, sur le prince d'Orange (1672).

Stahrenberg, le défenseur de Vienne, lors du second siège par les Turcs, avait 45 ans (1683).

Le prince Eugène de Savoie avait 34 ans quand il remporta la victoire de Zenta contre les Turcs (1697). Il était alors général en chef de l'armée hongroise. Mais il avait déjà, neuf ans auparavant, emporté Belgrade d'assaut, étant alors lieutenant général.

Marlborough, son contemporain, considéré quelquefois comme le plus grand capitaine de son siècle, parce qu'il n'éprouva jamais une défaite sérieuse, fut général en chef à l'âge de 40 ans (campagnes de 1690 et 1691) ; il remporta à 54 ans sa victoire de Donauwerth sur les Bavaois (juin 1704) et battit, cinq ans plus tard, Villars à Malplaquet (11 septembre 1709).

Charles XII, roi de Suède, avait à peine 18 ans quand il gagna la bataille de Narva sur l'armée russe de Pierre le Grand (1700).

Le maréchal de Villars était âgé de 49 ans quand il remporta sur les Impériaux la victoire de Friedlingen (20 octobre 1702), qui lui valut le bâton de maréchal. Le succès l'abandonna vers 56 ans (Malplaquet, 1709), mais il le retrouva à Denain (24 juillet 1712), et termina glorieusement sa carrière militaire à l'âge de 81 ans, dans le Milanais.

Frédéric le Grand avait 29 ans quand il remporta sa première victoire, à Molwitz, sur les Autrichiens (10 avril 1741).

Napoléon I^{er} n'avait que 27 ans au début de la campagne d'Italie ; l'âge de ses généraux variait entre 30 et 50 ans. Masséna gagna la bataille de Zurich (4 juin 1799) à l'âge de 41 ans ; Lannes avait le même âge quand il remporta la victoire de Montebello (9 juin 1800). Ney avait 36 ans au combat d'Elchingen, qui l'illustra (14 octobre 1805) Davout avait 36 ans quand il gagna la bataille d'Auerstaedt (14 octobre 1806) ; le même jour, à Iéna, Augereau avait 49 ans.

Parmi les adversaires de Napoléon I^{er}, le plus jeune et le plus capable était l'archiduc Jean, qui n'avait que 25 ans lorsqu'il remporta son premier succès contre Moreau ; Wellington prit, à l'âge de 39 ans, le commandement en chef de l'armée d'Espagne. Blücher était un vieillard de 71 ans lorsqu'il livra les batailles de Lutten (2 mai 1813) et de Bautzen (20 mai 1813).

Radetzki, le maréchal autrichien, a vaincu

les armées piémontaises à l'âge de 83 ans (Novare, 25 mars 1849). L'archiduc Albert avait 49 ans lorsqu'il gagna, sur les Italiens, la bataille de Custoza (24 juin 1866).

Le prince Frédéric-Charles de Prusse remporta ses premières victoires à l'âge de 38 ans ; l'empereur Frédéric avait 35 ans lorsqu'il décida le sort de la bataille de Sadowa (3 juillet 1866).

De Moltke avait 39 ans quand il dirigea sa première bataille, qui ne fut pas heureuse (Nisib, 34 juin 1839, Turcs contre Egyptiens), il n'arrivait à vaincre qu'à l'âge de 66 ans.

On peut donc vaincre à tout âge ; mais cela n'infirme en rien la nécessité d'avoir des cadres et des têtes de colonne jeunes ; on peut d'ailleurs remarquer que l'avantage est en faveur des jeunes dans l'énumération qui précède.

Quoi qu'il en soit, l'art de la guerre et surtout de sa préparation a fait de tels progrès, les détails en sont étudiés avec une telle minutie que les moindres fautes, les moindres négligences pourront être grosses de conséquence, et l'on devra déployer, dans la guerre prochaine, une somme d'activité et d'énergie plus grande que par le passé.

D'autre part, le nombre a remplacé, jusqu'à un certain point, la nation armée, la qualité des troupes : il faudra donc que généraux et officiers de tout grade se multiplient pour tout voir par eux-mêmes.

L'entrain, la vigueur et l'énergie doivent être, plus que jamais, les qualités maîtresses de l'officier, et la jeunesse est encore la meilleure des garanties. (France Militaire.)

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE DE 1877

Plusieurs journaux ont publié une note disant qu'il est question, au ministère de la guerre, de licencier la classe 1877, ainsi que cela vient d'être fait pour les troupes de la marine. Nous croyons savoir que cette information est erronée. Ce n'est pas à la veille des manœuvres d'automne et pendant l'inspection générale qu'on peut procéder à ce licenciement : ce serait réduire à rien les corps de troupes.

LES INDISPONIBLES DE L'ARMÉE

On sait que l'armée, l'infanterie surtout, souffre d'un mal sans cesse croissant : les indisponibles, ce qu'on appelle les « fricoteurs ». Le nombre d'hommes qui, sous prétexte de services accessoires, échappent aux exercices est inouï. Un de nos confrères évaluait récemment à 14 le nombre d'hommes disponibles dans une compagnie, sur 100 hommes présents ; élèves tambours, clairons et musiciens ; élèves de canne, de boxe, de bâton ;

cela ? Je ne comprends pas vos paroles.

— Vous ne les comprenez pas en ce moment, mais réfléchissez-y ! Vous finirez peut-être par deviner le sens qu'elles enferment. Souvenez-vous seulement, souvenez-vous toujours que Wegrow maniait des millions et habitait l'hôtel de l'avenue d'Eylau pendant les longues années où vous souffriez au bain et où vous trainiez le boulet !

Ce n'était pas sans dessein que Ferrari rappelait ainsi à Mordy les motifs qu'il avait de haïr le banquier. Il se souvenait de sa conversation avec Alguazil, le lendemain de la séance à la Société de Géographie. Quelles personnes connaissent les billets dus par Gustave Marchand, leur somme exacte et l'impossibilité où l'écrivain se trouvait de les payer ? Le banquier et son employé. Le journaliste avait conclu, par des déductions qui semblaient irréfutables, que ce dernier avait été l'instrument du crime et l'émissaire payé, soit par Wegrow, son patron actuel, soit par Stanislas Gouda, son ancien patron, lequel avait intérêt à faire disparaître René Bernard, son heureux rival, avant son mariage avec Calixte de Courson.

Mais, l'innocence de Stéphane Mordy étant démontrée, qui fallait-il soupçonner ? C'était

en dehors des confrontations que pourrait exiger Queyrat.

Troisièmement : vous ne remettrez les pieds rue Fondary, que si vous y êtes amené par ordre du juge d'instruction.

Vous comprenez qu'il est indispensable que vous usiez de ces précautions, tant pour me prouver votre innocence que pour la démontrer à la justice.

Quatrièmement : si vous apprenez quelque chose de nouveau au sujet de l'affaire qui m'intéresse, vous me l'écrirez immédiatement en adressant votre correspondance aux initiales P. F., poste restante, à Paris.

Sachez que si je vous impose ces quatre conditions, c'est que je suis en mesure, si vous ne les accomplissez pas, d'en être informé. Du jour où vous les violerez, je vous livrerai à la police autrichienne.

Acceptez-vous ces conventions ?

— Je les accepte ! répondit Stéphane Mordy.

— Bien ! Votre crainte de retourner au bain me répond de votre parole. Votre haine pour Odon Wegrow m'assure également que vous m'aidez à découvrir l'assassin de René Bernard.

— Ma haine pour Odon Wegrow ! Comment

dans l'espérance de découvrir quelque nouveau mystère dans la conduite d'Odon Wegrow, que Ferrari excitait son employé contre lui. Puis, il nourrissait l'espoir que ces serments de haine, croissant entre les deux compères, causeraient une séparation violente qui, peut-être, empêcherait la conclusion du syndicat projeté.

L'explorateur vit bien qu'il avait frappé juste en parlant comme il l'avait fait, car Mordy répondit avec ce serrement de mâchoires qui lui donnait l'apparence d'une bête méchante :

— Soyez tranquille ! Si je puis perdre Odon Wegrow et prendre ma revanche de l'affaire de Sadowa, je le ferai ; dussé-je même abandonner pour cela les cinquante mille francs qui me sont promis si mes négociations réussissent.

Ferrari, reprenant son travail de débâtement, découvrit la poitrine de l'enseveli et dégagait ses bras de façon qu'il pût s'aider lui-même à sortir de sa prison. Au bout d'une demi-heure, ce fut une besogne terminée. Mais Mordy, tout endolori et glacé, ne remuant qu'à grand-peine les bras et les jambes, ne put s'avancer qu'appuyé à l'épaulé de l'explorateur soutenu par lui, porté même aux passages difficiles. Et certes, nul de ceux qui les virent rentrer à Chamonix, ne se douta du drame qui

gardien ou garçon de mess, de bibliothèque; cuisiniers, etc., ne font que s'accroître. Le ministre, ému des plaintes, vient de renouveler les prescriptions des 24 mars et 13 décembre 1881.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 21 mai, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. Le Grondeur..... ZIEGLER.
 2. L'Âme en peine, fantaisie..... FLOTOW.
 3. La Czarine, mazurka russe... ROUVEIROLIS
 4. La Fille du Tambour-Major, fantaisie..... OFFENBACH.
 5. La marche du Prophète..... MEYERBEER.
- Le chef de musique,
V. GOUBEVAULT.

Dans la réunion et le banquet qui ont eu lieu à l'hôtel de la Paix, pour les employés et voyageurs de commerce, une quête a été faite. Elle a produit 114 fr.

32 francs ont été remis au Bureau de bienfaisance; 32 francs pour les pauvres; 50 francs ont été envoyés à un voyageur nécessiteux et infirme.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

On nous communique la note suivante :

« La pétition relative à la solution de la malheureuse affaire des Tramways Saumurois (en construction depuis bientôt huit années) est couverte de plus de mille signatures de nos concitoyens.

« Aussitôt la rentrée des feuilles de cette pétition, qui se signent dans les huit communes voisines, directement intéressées, les membres de la commission nommée par le Conseil municipal se proposent de commencer leurs démarches auprès du ministère des travaux publics.

« Espérons, sans trop y compter, qu'elles seront couronnées de succès. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 46 mai. — Marie-Louise Guibert, rue Nationale.

Le 48. — Maurice-Pierre-Marie Bidault, quai de Limoges.

Le 49. — Marie-Séraphine-Emilie Chevalier, rue Saint-Nicolas.

LE PUY-NOTRE-DAME. — Suicide. — Une pauvre vieille, la veuve Chaloiseau, qui souffrait d'un horrible cancer à la figure, s'est jetée vendredi dans un lavoir où elle s'est noyée.

UNE QUESTION INTÉRESSANTE

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Tous mes compliments pour votre article de la Juiverie.

« Mais permettez-moi de vous faire une petite observation.

« Vous dites : « Que les Rothschild ne viennent plus nous parler de leur patriotisme et nous dire qu'ils sont Français. »

« Est-ce qu'on ne pourrait pas savoir exactement si la branche de cette famille qui habite la France est comptée dans le recensement comme étant de nationalité française ou de nationalité allemande ?

« S'ils sont Français, comment se fait-il qu'ils ne soient pas astreints au service militaire? car personne n'a jamais vu un Rothschild soldat.

« S'ils sont Allemands, comme c'est plus probable, est-il bien rassurant de leur voir la haute main sur la Banque de Paris, sur toutes nos grandes lignes de chemins de fer, et de voir, en un mot, qu'ils disposent de toutes les forces vives de notre pays ?

« Ajoutez à cela qu'ils ont fait nommer des Juifs préfets et sous-préfets dans la plupart de nos grandes villes, et principalement sur nos frontières.

« N'y a-t-il pas là un grave danger au point de vue de notre défense nationale ?

« Agréer, etc. »

Notre correspondant a parfaitement raison. Mais quant à répondre à ses questions nous ne pouvons. Nous promettons un joli lapin blanc à celui qui le fera.

PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kil. 1 fr. 05 c.
Boulangerie économique, — 1 »

CHATELLERAULT. — Après bien des mois d'hésitation, la Russie vient de prendre la décision ferme de fabriquer un fusil de guerre.

Elle a signé, il y a dix jours, un contrat avec la manufacture de Châtellerault, par lequel l'outillage, le personnel, les contre-maitres, etc., de cette manufacture, sont mis à la disposition du gouvernement russe.

On estime à deux ans et demi le délai nécessaire pour fabriquer les trois millions de fusils qu'il faudrait à la Russie pour entrer en campagne, si besoin est.

NANTES. — On dit qu'au dernier recensement, la seule grande ville dont le nombre des habitants eût diminué était Nantes, qui en aurait perdu 5,000 sur le chiffre de 1886.

Le Petit Phare en profitait pour attaquer la municipalité catholique et la vilipender.

Aujourd'hui, le Nouvelliste de l'Ouest rogne son frein au journal Juif, en démontrant que, lors du dénombrement de 1886, les résultats avaient été falsifiés sur l'ordre de l'administration anticléricale qui régnait à cette époque et qui, dans un but électoral (il s'agissait d'avoir un conseiller général de plus), ordonna aux commissaires de police de majorer les résultats.

Le Nouvelliste de l'Ouest donne le détail de ces féériques opérations, qui produisirent en moyenne un excédent de 4,300 habitants par chaque canton de la ville, soit, pour la ville entière, 9,000 environ.

Au lieu donc d'avoir perdu 5,000 habitants depuis 1886, Nantes en aurait gagné 4,000 en réalité.

RENNES. — La Société de gymnastique de la maison Oberthür, qui s'est rendue au Concours général de la Fédération des Sociétés de gymnastique de France, à Limoges, a remporté dans ce grand concours, donné à l'occasion du voyage du Président de la République, treize prix, parmi lesquels plusieurs premiers prix et plusieurs très beaux objets d'art.

La Société Oberthür est rentrée hier soir à Rennes.

UN CANOT CHAVIRÉ; TROIS PERSONNES NOYÉES

On écrit de Paimbœuf :

« Vendredi soir, lors de la tempête qui éclata sur la Loire, un marchand de pommes de terre de Noirmoutier s'est noyé en amont de Paimbœuf, et un pêcheur de Basse-Indre a également péri entre Donges et Paimbœuf.

« Dimanche, de midi à deux heures, un canot venant de Nantes, où se trouvaient, outre le marinier, quatre personnes, le fils de M. Gaudin, marchand de vins à Nantes, et un de ses amis, avec M^{lle} Martin et Prevost, de Nantes, a chaviré en amont du Haut-Paimbœuf; ils ont tous été précipités dans le fleuve; le marinier soutint pendant quelque temps les deux femmes, mais les forces lui manquant et personne n'arrivant à son secours, il fut forcé de les lâcher, il parvint à se sauver avec l'ami de M. Gaudin, mais celui-ci a trouvé la mort avec les deux femmes.

« Leurs cadavres n'ont pas été retrouvés. »

FÊTE DE RÉGIMENT

Le 116^e de ligne vient de fêter à Vannes, d'une façon très brillante, l'anniversaire du siège de Lérida, où ce régiment s'est couvert de gloire en 1810.

pable qui vient se livrer, poussé par le remords, mais avec la démarche ferme, l'allure décidée d'un témoin qui veut aider la justice de ses lumières, et lorsqu'il fit cette déclaration d'un ton net :

— Monsieur, j'étais en Suisse, à Genève, pour affaires. J'appris avant-hier seulement l'accusation qui pèse sur moi, à propos du crime de la rue Fondary. Je partis immédiatement. Je descends de wagon. Je viens me livrer entre vos mains, me soumettre à vos questions, afin de me débarrasser des soupçons qui attaquent mon honorabilité.

Il raconta ce qu'il avait appris du crime en lisant la collection du Courrier Politique; il indiqua l'emploi de son temps, répéta les renseignements qu'il avait déjà donnés à Pietro Ferrari.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 20 Mai 1891

3 0/0. 93 25
3 0/0 nouveau. 94 63
3 0/0 amortissable. 93 60
4 1/2. 104 40

Reconstitution des fortifications et des costumes de l'époque, rien n'a manqué à cette fête militaire, à laquelle assistaient, avec de nombreux invités, les généraux Fay, Thiou et Letouzé.

C'est une excellente idée que de rappeler ainsi aux jeunes soldats la gloire de leurs aïeux, et de leur inspirer, par ce moyen, l'esprit de corps et ce qu'on pourrait appeler l'amour-propre du régiment.

FAITS DIVERS

BOITAICLOU A SA PAYSE

Le caporal Boitaiclou a reçu de sa promise une lettre où elle se plaint de la longueur des jours; il lui répond :

« Patiente un peu, ma chère Ugénie, j'ai plus que six cents jours à faire, trois cents boules de son à avaler, cent cinquante gardes à prendre, trente-deux revues d'installation à passer et deux paires de godillots à toucher.

« Tu vois que ça ne va pas traîner.
» Signé BOITAICLOU. »

— Je viens d'acheter du linge damassé.
— Vous avez donc de l'argent d'amassé ?
— Dame ! assez !

Il vous faut un purgatif? Ne prenez que celui qui est recommandé par la lettre suivante :
Saussignac (Dordogne), le 12 avril 1890. — J'ai employé vos Pilules Suisses chez quelques malades qui en ont retiré un réel profit. Je vous adresse mes remerciements avec l'autorisation de publier ma lettre. Docteur PAUVERT, médecin.

MARCHÉS

ANGERS, 16 mai

Froment, le d.-décaltre, 4 40. — Seigle, 3 15. — Orge, 3 fr. — Avoine, 2 15. — Pommes de terre, d.-déc., 4 à 4 20. — Foin, les 4,050 kil., 140 fr. — Paille, 50 fr. — Œufs, la douz., » 80. — Beurre, la livre, 1 30. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 4 à 4 25. — Poulets (Candé et environs), 3 75 à 4 fr.

CHOLET, 16 mai

Froment, l'hectolitre, 22 fr. — Avoine, 9 25. — Pain, les 6 kil., 2 10. — Pommes de terre, l'hectol., 5 25. — Haricots, 21 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, » 70. — Bœuf, le kilogram., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 400 kil., 8 50. — Paille, 5 25. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Départ pour la campagne

Qui n'aime la campagne en cette saison? Mais la verdure, le parfum des fleurs, le doux chant des oiseaux et autres choses qui constituent le charme de la vie rustique ne sont pas tout: il faut encore manger. Donc, que l'on fasse, pour sa villégiature, une ample provision de LIEBIG. La plus faible addition de cet extrait de viande dans les sauces, fricassées, ragoûts, en améliore la saveur; quant au goût particulier à chaque viande, loin d'être atténué ou modifié par le Liebig, il se trouve au contraire fortifié et mis en relief par l'addition du précieux jus de viande dont il s'agit.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 40
— de 40 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 30
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

s'était passé dans la neige, au glacier des Bossons.

Des frictions vigoureuses rétablirent la circulation du sang chez l'employé. Le lendemain, ayant lu la collection du Courrier Politique, il se fit transporter, accompagné de Ferrari qui le gardait à vue, à Sallanches, où il passa la nuit. Il avait hâte d'en finir, car il voulait revenir à Genève avant la fin de la semaine pour conclure avec Raab et Zorndorf les négociations commencées; aussi montra-t-il un grand courage durant le trajet, qui pourtant fut pénible, de Sallanches à la Roche-sur-Foron, et de là à Paris. Et, pendant que le train roulait, Pietro Ferrari, le regard fixé sur le visage de son prisonnier, assis en face de lui, se demandait :

— M'a-t-il dit vrai, ou m'a-t-il menti? Est-il, oui ou non, l'assassin ?

« Gustave Marchand est-il irrémissiblement perdu, ou reste-t-il encore quelque espoir de le sauver ?

XXVII

L'AMI DU MINISTRE

Le vendredi 26 novembre, à midi, Pietro Ferrari et Stéphane Mordy arrivèrent à Paris par la gare de Lyon. Aussitôt débarqués, ils mon-

tèrent en fiacre et se dirigèrent vers le Palais de Justice, où ils parvinrent au moment où le grand cadran placé au fronton du bâtiment qui forme le fond de la cour du Mai, marquait la demie. Ils tournèrent sous la voûte à gauche, et montèrent aux cabinets des juges d'instruction, par cet escalier que Gustave Marchand avait gravi deux mois auparavant.

— M. Jules Queyrat est-il visible? demanda Stéphane Mordy à un garde placé en faction à l'entrée du couloir.

— Avez-vous votre mandat de comparution? questionna le soldat.

— Je n'en ai pas, mais voici mon nom écrit sur ce papier. Faites-le passer à M. Queyrat; il me recevra immédiatement.

Ce fut ce qui arriva,

Quand Ferrari eut vu Mordy entrer dans le cabinet de Queyrat, il s'en alla; sa tâche était terminée. Il était sûr maintenant que son prisonnier ne l'avait pas trompé.

L'étonnement du juge fut grand, quand il lut, sur le papier que lui remit le garde municipal : « Stéphane Mordy demande à vous entretenir relativement à l'affaire René Bernard. »

Il s'accrut encore, quand l'homme annoncé entra, non pas la tête basse, de l'air d'un cou-

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0

POUR ROYAT ET LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des stations donne droit au porteur à un arrêt en cour de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, *mais avant l'expiration de la durée de validité des billets*.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance. *Avis.* — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont Ferrand et *vice versa*.

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SAISON 1891

BAINS de MER de L'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy),

Donarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crezon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER. — Billets d'aller et retour réduits de 40 0/0.

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézery, Arnage, Neullé-Pont-Pierre, *vid* La Flèche ; Saint-Antoine-du-Rocher (*vid* Tours) ; Bauge (*vid* La Flèche) ; Jumelles-Brion (*vid* Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours,

les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr. ; 2^{me} classe, 26 fr. ; par place, aller et retour compris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Eaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore) Royat.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne

Du premier mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Van-

nes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimperlé — Rosporden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-Labbé — Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 50 fr. ; 2^e classe, 40 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au tarif A n^o 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 93 fr. ; 2^e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *vid* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 60 fr. ; 2^e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *vid* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, le Samedi 13 Juin 1891, à une heure,

LES VIGNEAUX

Ancienne propriété de M. GAUFRETEAU, dominant la vallée de la Loire.

Située commune de Chenellule-les-Tuffeaux, et par extension sur Verrie et St-Florent

COMPRENANT: Maison de maître, jardin bien arboré, maison de vigneron ; clos de vigne d'environ 3 hectares, produisant d'excellent vin blanc ; ferme d'environ 22 hectares, bois compris, louée à demi-fruits.

Cheptel d'environ 5,000 fr. à rembourser

MISE A PRIX

Cheptel en sus : 20,000 fr.

S'adresser : sur les lieux, au fermier, M. DUGAS, et, à Saumur, à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M^{me} V^e CLAVEAU, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

MAISON A LOUER

AVEC BEAU JARDIN

Saint-Hilaire-Saint-Florent

S'adresser à M^{me} AMIOT.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

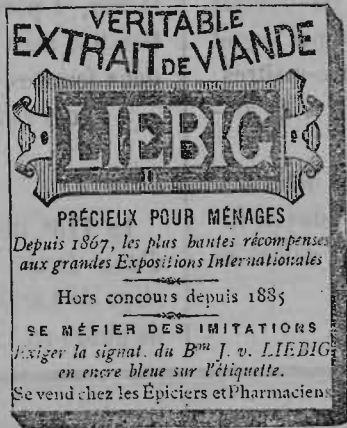
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

COUPLE DE PAONS

Prenant 2 ans

S'adresser au bureau du journal.



ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid

LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristaux-lessives, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,